

Airport Carbon Accreditation Engagement de la direction

Les aéroports insulaires, gérés par la CCI de Corse, ont fait le choix de s'engager dans une démarche de développement durable et de transition écologique afin de préserver le patrimoine environnemental de la région.

La force du territoire Corse réside essentiellement dans son attractivité environnementale et la protection de son patrimoine naturel.

Les aéroports insulaires, comptant parmi les principales portes d'entrée de l'île, ont tout naturellement vocation à être des vitrines vertes. La CCI de Corse, engagée dans ce processus depuis plusieurs années déjà, entend bien franchir rapidement un palier supplémentaire.

L'évolution progressive du trafic aérien ne relègue pas au second plan la préoccupation de la CCI d'apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Le transport aérien, pierre angulaire du monde moderne, est un secteur où les challenges environnementaux sont parmi les plus spectaculaires et les plus gratifiants à relever.

Ainsi, les aéroports **Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Calvi Sainte Catherine et Figari Sud Corse** ont décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans leurs objectifs à long terme.

Au sein de cette démarche, une première étape consiste à mesurer l'empreinte CO₂ des activités aéroportuaires de Corse sur le périmètre *Scope 1 & 2* du GHG protocol.

L'identification des postes les plus émissifs définira les actions de maîtrise les plus adéquates. Cette démarche permettra également de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de la gestion aéroportuaire.

Afin de certifier cette étape de leur stratégie en matière de développement durable, les aéroports de Corse ont choisi de soumettre cette mesure à l'Airport Carbon Certification (ACA) de niveau 2.

Ce programme vise précisément à soutenir les sites aéroportuaires dans leur maîtrise d'émission de carbone et à accroître leur efficacité. La certification, vérifiée par un tiers indépendant, évalue et reconnaît les efforts entrepris.

Les aéroports de Corse s'engagent donc, au sein d'une démarche de développement durable de long terme, à mesurer annuellement les émissions de CO₂ liées aux activités opérationnelles (scope 1 & 2 du GHG protocol) afin de cartographier de manière précise et robuste les principales émissions, identifier et engager les actions prioritaires à mener dans le cadre d'une amélioration continue de sa performance environnementale.

Fait le 12/04/2022 à Bastia
Le Président,

Jean DOMINICI

